

Entente de l'Axe Seine
Procès verbal
Conférence du 10 décembre 2024

Sur convocation du président de l'Entente du 28 novembre 2024, les représentants des collectivités membres se sont réunis le mardi 10 décembre 2024 à 11 heures dans les salons de l'ancienne Mairie du 1^{er} arrondissement de Paris.

NOM EPCI	REPRESENTANTS A LA CONFERENCE
CU Le Havre Seine Métropole	Edouard PHILIPPE
Ville de Paris	Anne HIDALGO, et présence de son suppléant Pierre RABADAN
Métropole du Grand Paris	Patrick OLLIER, et présence de son suppléant Daniel-Georges COURTOIS
Métropole Rouen Normandie	Nicolas MAYER-ROSSIGNOL
CA Caux Seine Agglo	Virginie LUTROT
CC Roumois Seine	Sylvain BONENFANT
CA Seine-Eure	Bernard LEROY
CA Seine Normandie Agglomération	Frédéric DUCHÉ
CA Val Parisis	Philippe AUDEBERT
CU Grand Paris Seine et Oise	Yann PERRON, suppléant
CC de Pont-Audemer / Val de Risle	Alexis DARMOIS
CC du Pays de Honfleur-Beuzeville	Christophe BUISSON, excusé, pouvoir à Frédéric DUCHE
CC Les Portes de l'Île de France	Ghislaine HAUETER, excusée, pouvoir à Patrick OLLIER
CA de Saint-Germain Boucles de Seine	Cédric PEMBA-MARINE
CA de Versailles Grand Parc	Luc WATTELLE
CC de Vexin-Val de Seine	Jean-François RENARD, excusé, pouvoir à Edouard Philippe

La séance est présidée par Edouard PHILIPPE, président de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole. Il désigne le secrétaire de séance : Alexis DARMOIS, 1^{er} Vice-président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer/Val de Risle, représentant au sein de la Conférence de l'Entente.

Accueil des membres, émargement, vérification des pouvoirs et quorum puis ouverture de la Conférence de l'Entente Axe Seine par Edouard PHILIPPE, Président de l'Entente.

Moment d'échanges sur le bilan des premières années de la démarche Axe Seine et sur les perspectives de la nouvelle gouvernance.

La résolution inscrite à l'ordre du jour a été examinée :

- **Résolution 1 : Election de la nouvelle Présidence et Vice-Présidence de l'Entente Axe Seine.**

La résolution est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (pour : 16).

Un état des lieux des projets en cours autour de la Vallée de la Seine :

- Poursuite du travail sur la GEMAPI (Métropole du Grand Paris)
- Etat d'avancement de l'AMI Logistique fluviale (Métropole du Grand Paris)
- Création d'une chaire du CNAM consacrée à la logistique (Ville de Paris)
- Retour sur le Conseil d'administration de la SEM ASER (Métropole Rouen Normandie et SEM ASER)
- Feuille de route Culture/tourisme (Métropole Rouen Normandie)
- Pierre Rabadan revient sur le procès fictif de la Seine qui s'est tenu la veille au théâtre de la Concorde et reprend les annonces qui y ont été faites par la Maire de Paris, notamment la création d'une convention citoyenne sur l'ensemble du territoire du fleuve, amont et aval.
- Présence de l'Entente Axe Seine au SIMI (LH Seine métropole)
- Les rendez-vous 2025 (LH Seine métropole)

La séance est conclue par le nouveau Président, Patrick Ollier, qui fixe comme perspectives de travail :

- La rédaction d'une charte de l'Entente reprécisant ses objectifs
- La création d'une 2^{ème} Vice-Présidence
- L'envoi d'un courrier aux présidents de Régions pour les inviter à participer à la démarche Axe Seine
- La réflexion à mener sur une meilleure communication et appropriation de la démarche de l'Entente dans l'ensemble des communes et des habitants des EPCI membres (vidéo de présentation, programme culturel commun...)

Edouard PHILIPPE, Président	Alexis DARMOIS, Secrétaire
	

Entente de l'Axe Seine
Conférence du 10 décembre 2024
Résolution n° 1.

ELECTION DE LA NOUVELLE PRESIDENCE ET VICE-PRESIDENCE.-

L'article 3.1 de la Convention d'Entente de l'Axe Seine prévoit la mise en place d'une conférence dans laquelle chaque membre dispose d'un représentant et au sein de laquelle seront débattues les questions d'intérêt commun.

Cette conférence doit désigner une nouvelle présidence pour une durée de deux ans.

Il doit également être procédé à la désignation d'une vice-présidence.

Propositions :

Présidence : Patrick OLLIER

Vice-présidence : Nicolas MAYER-ROSSIGNOL

Si ces propositions recueillent votre accord, je vous propose d'adopter la résolution suivante :

La conférence de l'Entente Axe Seine,

Considérant les dispositions de la convention d'Entente de l'Axe Seine et notamment son article 3.1;
Considérant qu'il convient de procéder à la désignation de la présidence et de la vice-présidence de la conférence de l'Entente de l'Axe Seine.

Décide :

De désigner Patrick OLLIER à la présidence et Nicolas MAYER-ROSSIGNOL à la vice-présidence de la conférence de l'Entente de l'Axe Seine.

Résolution adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour : 16

Edouard PHILIPPE, Président	Alexis DARMOIS, Secrétaire
	